

« TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » (Karl Marx)

Lutte ouvrière

Île de La Réunion

Bi-mensuel de Lutte ouvrière N° 95

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Supplément au journal Lutte ouvrière N° 2723 - Prix : 1€

Éditorial

Une crise sociale dévastatrice à un pôle, et beaucoup d'argent à l'autre !

Prime aux aidants : les miettes du gouvernement

Page 4

“Séparatisme” : contre la démagogie de Macron, une seule classe ouvrière

Page 7

Saint-Benoît : la ville serre la ceinture...des travailleurs et des plus pauvres

Page 8

Korbey d'Or: Attaque anti-syndicale et... réponse des travailleuses

Page 9

Nouvelle-Calédonie

Le vote indépendantiste progresse

Page 10



Une crise dévastatrice

Travailleurs licenciés, capitalistes choyés

ÉDITORIAL

Une crise sociale dévastatrice à un pôle, et beaucoup d'argent à l'autre !

Même si le virus circule plus lentement qu'en mars, les contaminations sont, chaque jour, plus nombreuses. Autrement dit, l'épidémie est, de nouveau, hors de contrôle. Il est impossible de tester, tracer et isoler comme il le faudrait. Impossible aussi de dire où se font les contaminations. Et comme les hôpitaux sont incapables d'encaisser une nouvelle vague, même moins haute que la première, on ne peut qu'être très inquiet. Mis à part cela, le gouvernement estime bien gérer la crise sanitaire !

C'est pire encore pour ce qui est de la crise économique, car là il n'y aura pas de médecins ni de scientifiques pour nous en sortir, il n'y aura ni traitement ni vaccin.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que le Covid-19 est le seul responsable de l'effondrement de l'activité. C'est faux ! L'épidémie n'a pas créé la crise économique, elle n'a fait que l'accélérer et l'aggraver.

Les travailleurs de la métallurgie, de l'automobile, du textile ou de l'agroalimentaire sont bien placés pour savoir que les fermetures, les plans de licenciement ou le chantage à la compétitivité n'ont rien de nouveau. Mais avec de nouveaux secteurs emportés dans le gouffre : l'aéronautique, l'économie des spectacles, le secteur du tourisme... la crise économique monte d'un cran.

La situation est la même du côté des artisans et des commerçants. Les fermetures de magasins dans les centres des villes populaires ne sont pas une nouveauté. Elles ont suivi le rythme des fermetures d'usine et de la montée du chômage. Là encore, l'accélération est brutale. Parmi les bars qui sont fermés administrativement ou qui ont tiré le rideau, faute de clientèle, combien rouvriront ?

Avec le fonds de solidarité et le paiement du chômage partiel, le gouvernement maintient nombre d'entreprises en coma artificiel. Mais cela ne durera pas indéfiniment.

Des cohortes de salariés de petites entreprises, voire des artisans et des commerçants, vont rejoindre les rangs de Pôle emploi. Ils viendront s'ajouter aux intérimaires, aux précaires, aux auto-entrepreneurs qui ont perdu leur emploi depuis mars. Ils s'ajouteront aux salariés des grandes entreprises dont les usines ferment et à ceux qui font partie des charrettes de licenciements : Bridgestone, Alinéa, Auchan, Elior etc.

Le filet protecteur qui existe en France rend sans doute les choses plus supportables que dans d'autres pays. Mais ce filet a de gros trous et il n'empêche pas la pauvreté de monter. Les 550 euros de RSA ne suffisent sûrement pas pour vivre. Quant à ceux qui tiraient déjà le diable par la queue avec un salaire trop bas, les allocations chômage ne sont qu'un pis-aller. Et nombre de retraités aux pensions indignes tombent dans la misère.

On pourrait aussi dresser la carte des départements classés en rouge parce que le nombre d'inscrits aux Restos du cœur ou au Secours populaire monte dangereusement et que ces organisations caritatives sont débordées. Mais cette carte-là, le gouvernement ne la donnera pas, car cette montée du chômage et de la misère est aussi le fruit de sa politique : une politique qui donne un blanc-seing au grand patronat pour licencier alors même qu'il est arrosé de milliards ; une politique entièrement consacrée à enrichir les plus riches.

Depuis des décennies, l'État sert de béquille aux capitalistes. Dans un contexte de marchés saturés et de concurrence féroce, il les aide de toutes les façons possibles. En cassant le code du travail, il a facilité l'exploitation, les licenciements, la flexibilité. Il les aide aussi en espèces sonnantes et trébuchantes. Baisses d'impôts, de cotisations, crédits fiscaux... tous les gouvernements successifs ont transféré des centaines de milliards des caisses publiques à celles de la bourgeoisie.

La banque suisse UBS vient de révéler que la fortune des milliardaires français a quintuplé en dix ans et atteint 375 milliards d'euros. Et, un rapport gouvernemental le confirme, la réforme de l'ISF et l'entrée en vigueur de la Flat Tax ont été une gâterie de plus !

Même dans cette période de crise du capitalisme, les plus riches tirent très bien leur épingle du jeu ! Les grands actionnaires ont les poches qui débordent et les sommes faramineuses qui affluent dans la finance en témoignent.

L'argent existe pour préserver les emplois et les salaires. Mais personne ne l'apportera aux travailleurs sur un plateau. C'est à eux d'aller le chercher, et c'est possible à condition de renouer avec des luttes collectives assez massives pour que les capitalistes craignent de tout perdre.

RSA : toujours plus d'allocataires

Le nombre de personnes devant se débrouiller pour vivre avec le RSA explose. D'après l'Association des départements de France (ADF), elles sont aujourd'hui 9 % de plus que l'an dernier dans les quinze départements qu'elle a étudiés, et il est clair qu'il en est ainsi dans tout le pays.

Aujourd'hui, plus de deux millions de foyers ont cette seule ressource, soit 564 euros par mois pour une personne seule et 847 pour un couple, augmenté de légères majorations suivant le nombre de personnes

à charge.

Les travailleurs sont de plus en plus nombreux à perdre leur emploi et à se voir contraints de survivre avec le RSA. L'État se décharge sur les départements du financement de celui-ci, comme de bien d'autres dépenses sociales. C'est sur eux que pèse l'augmentation du nombre d'allocataires. En Seine-Saint-Denis, cela représente plusieurs dizaines de millions d'euros en plus à trouver, et ces sommes, contrairement à ce que prétend le gouvernement, ne sont pas

compensées. Aujourd'hui, l'État ne participe qu'à la moitié du financement de toutes les dépenses sociales de ce département populaire, alors que celles-ci représentent presque un tiers de son budget.

Le gouvernement consacre l'essentiel des finances publiques aux grands patrons. Il les aide à licencier, et laisse aux départements le soin de gérer l'accroissement de la pauvreté qui en résulte.

Pauvreté : les ravages du capitalisme en crise

Dans son rapport annuel publié mercredi 30 septembre, le Secours populaire dénonce les conséquences de la crise sanitaire et l'aggravation de la pauvreté en France.

Les demandes d'aide auprès de l'association ont explosé depuis le début de l'épidémie de Covid. Durant le confinement, le Secours populaire a aidé 1 270 000 personnes, plus du double qu'habituellement, et beaucoup n'avaient plus de quoi se nourrir, payer le loyer ou l'électricité. Près d'un demandeur sur deux ne s'était jamais adressé à l'association auparavant. Un million de personnes auraient ainsi basculé dans la pauvreté. Début septembre, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a reconnu lui-même que le nombre des bénéficiaires d'une aide alimentaire était passé de 5,5 millions en 2019 à 8 millions.

Dix représentants d'associations, dont la fondation Abbé-Pierre et Médecins du monde, ont été reçus le 2 octobre par le Premier ministre, qui les a écoutés et leur a proposé un nouveau rendez-vous quinze jours plus tard !

L'aggravation de la misère et l'absence totale de perspectives ne sont pas dues à un coup du sort. Elles

découlent de la crise et de la politique mise en œuvre par le grand patronat et le gouvernement à son service pour la faire payer aux travailleurs et à l'ensemble des classes populaires. Pour faire reculer la pauvreté, il faudra mettre fin au chômage, et pour cela contraindre le grand patronat à prendre sur ses profits pour maintenir les emplois partout où ils sont menacés, pour créer les millions d'emplois qui manquent pour satisfaire les besoins les plus essentiels, dans les hôpitaux et dans tous les services publics.



PROCHAINES RENCONTRES AVEC LES MILITANTS DE LUTTE OUVRIÈRE

MARCHÉ DE SAINT-BENOÎT
SAMEDI 24 OCTOBRE de 8H30 à 10H00

MARCHÉ DU CHAUDRON
DIMANCHE 25 OCTOBRE de 8H30 à 10H00

MARCHÉ DE SAINT-ANDRÉ
VENDREDI 30 OCTOBRE de 8H30 à 10H00

MARCHÉ DE SAINT-PIERRE
SAMEDI 31 OCTOBRE de 8H30 à 10H00

Assurance chômage : les droits des chômeurs toujours menacés



La réforme de l'Assurance chômage, après avoir été en partie repoussée pour cause d'épidémie, est de nouveau d'actualité. Le premier volet a été mis en place en novembre 2019. Les nouveaux chômeurs ont alors vu leurs droits à allocation restreints : il leur fallait avoir travaillé six mois sur une période de 24, au lieu de quatre mois sur une période de 28. Pour recharger ses droits, il fallait avoir travaillé au moins six

mois, au lieu d'un seul mois avant novembre 2019.

Cependant, devant les effets du confinement, un décret a été publié le 29 juillet, repoussant prudemment ces mesures, mais uniquement pour ceux qui auraient perdu leur emploi entre le 1er août et le 31 décembre 2020. Elles devraient maintenant entrer en application au 1er janvier prochain. S'y ajouteraient aussi alors les mesures du deuxième volet, qui

prévoient un nouveau calcul, à la baisse évidemment, de l'allocation chômage. Celle-ci serait calculée, non plus sur les jours travaillés pendant les douze derniers mois, mais sur un revenu moyen mensuel qui prendrait également en compte les périodes d'inactivité. Ce mode de calcul serait particulièrement pénalisant pour les travailleurs précaires ou saisonniers, qui enchaînent les contrats courts en alternance avec des périodes de chômage. Une dégressivité des allocations après six mois d'indemnisation devrait également être appliquée à ceux percevant des indemnités plus importantes, cadres licenciés par exemple.

Le gouvernement tient à sa réforme. Tout au plus la ministre accepterait-elle de nuancer quelques paramètres. Par contre, on attend toujours la mise en place du seul volet qui pourrait être favorable aux travailleurs : le bonus-malus qui viserait les patrons usant et abusant des contrats courts, volet si décrié par le Medef. La ministre réfléchit bien volontiers à l'adoucir, et en tout cas à le repousser jusqu'en mars, voire en 2022.

Prime aux aidants : les miettes du gouvernement

Au 1er octobre, les personnes qui aident un proche ou un parent souffrant devaient bénéficier d'une indemnisation. Ces aidants, comme on les appelle, sont tous ceux qui viennent en aide à un proche handicapé, âgé ou malade, incapable de vivre seul et de se débrouiller sans aide.

Ce sont bien souvent des membres de la famille, mais aussi des amis. Tous suppléent au manque de personnel pouvant prendre en charge ces malades.

Actuellement, en France, 8,3 millions de personnes se dévouent ainsi au quotidien et, avec le vieillissement de la population, ils seront encore plus nombreux : on parle

d'un actif sur quatre en 2030. Parmi ces aidants, environ la moitié sont salariés. Depuis 2016, ils avaient droit à un congé de trois mois renouvelable jusqu'à un an au cours de leur carrière. Mais c'était un congé sans solde qui, à partir du 1er octobre 2020, sera donc rémunéré par la CAF ou la MSA (Mutualité sociale agricole). Un aidant vivant en couple touchera 43,52 euros par jour, un célibataire 52 euros.

Les associations d'aidants se félicitent de cette décision, tout en soulignant les limites. C'est effectivement une goutte d'eau dans la mer, l'enveloppe totale pour une année se montant à 100 millions d'euros. L'indemnisation ne rémunère

que soixante-six jours dans l'ensemble de la carrière d'un aidant, même pas l'intégralité de l'année de « congés de proche aidant ».

Buzyn l'ancienne ministre de la Santé, à l'origine de cette loi, s'était dite très fière. Mais il n'y a vraiment pas de quoi, car ce n'est pas 100 millions qu'il faudrait consacrer à aider les malades et les anciens au quotidien, mais bien plus. Et les milliards versés aux patrons par Macron sont autant de moins pour permettre aux personnes âgées, aux handicapés, de continuer à vivre chez eux. Un choix dont il n'a pas à être fier.

Urgences : les patients paieront plus

Le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2021 prévoit de faire payer, à partir de janvier, un forfait pour les passages aux Urgences sans hospitalisation.

Il existe déjà un ticket modérateur qui se monte à 20 % des dépenses de soins, un montant souvent couvert par les complémentaires santé. Mais, pour les patients qui en sont dépourvus, le coût peut être important. Ainsi, des malades du Covid sans mutuelle sont confrontés à des factures de 1 500 euros en moyenne, et plus de 8 000 euros après un séjour de deux semaines.

D'autres, bien qu'ayant une mutuelle, doivent faire l'avance du tiers payant. Selon un de ses responsables interrogé en août dernier, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris a renoncé pour le moment à encaisser ces sommes, en attendant un nouveau dispositif.

En instaurant ce forfait, le gouvernement prétend à la fois limiter les situations de reste-à-charge élevé pour le patient et désengorger les Urgences... en instaurant donc une sélection par l'argent ! Le montant de ce forfait n'est pas précisé et sera fixé par un arrêté ministériel. Un

forfait minoré serait exigé y compris des malades cancéreux ou diabétiques pris en charge à 100 %, des invalides et des femmes enceintes, qui pour l'instant sont dispensés de ticket modérateur. Comme le souligne la Fédération hospitalière de France, ce forfait risque de décourager un peu plus « les 5 % de patients qui n'ont pas de mutuelle et qui accèdent aux soins via les Urgences ». Il est tellement plus facile d'exclure les plus pauvres des soins que d'exiger du patronat qu'il finance la santé et les hôpitaux.

Prisons : surpeuplement et conditions indignes

Après la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), c'est au tour du Conseil constitutionnel de mettre le doigt sur les conditions de détention indignes dans les prisons françaises.

Il a fallu huit années de procédures juridiques pour que la CEDH condamne la France à ce propos en janvier dernier. Puis il a fallu encore huit mois pour que, le 2 octobre, le Conseil constitutionnel censure un article du code pénal, donnant un nouveau délai de cinq mois au gouvernement pour mettre la loi en conformité avec ses propres textes.

Ainsi une loi de 1875 proclamait le principe de l'encellulement indivi-

duel, un principe repris dans la loi de 2009... et jamais appliqué. La surpopulation carcérale est un mal endémique : au 1er janvier 2020, les prisons françaises étaient remplies à 116 %.

C'est pire si l'on ne considère que les maisons d'arrêt qui logent les personnes en attente de jugement et les condamnés à de courtes peines. Elles concentrent les deux tiers des prisonniers, avec un taux d'occupation de 138 % au 1er janvier.

Dans le cadre des mesures sanitaires contre l'épidémie, le ministère de la Justice a libéré au printemps 12 000 détenus, sur 70 000. Il s'agissait de condamnés en fin de peine, li-

bérés quelques mois avant le terme. La décision s'imposait car l'État, aux prises avec les multiples pénuries que son imprévoyance avait provoquées, n'avait aucun moyen de permettre aux prisonniers de s'isoler et même pas de masques à leur fournir.

Ces libérations anticipées ont suffi pour que tous ceux qui font assaut de démagogie sécuritaire hurlent au « laxisme ». Pour ceux-là, comme pour beaucoup de responsables, les conditions de détentions ne sont jamais assez inhumaines.

Égalité femmes-hommes : elles ne voient rien venir

La ministre du Travail, Elisabeth Borne, s'est dite satisfaite des notes obtenues par les entreprises qui mesurent l'égalité femmes-hommes. Les premières concernées le sont à coup sûr beaucoup moins.

Depuis mars 2019, chaque entreprise d'au moins 250 salariés doit calculer et publier tous les ans sur Internet son indice d'égalité femmes-hommes. C'est aussi le cas depuis

mars 2020 pour les entreprises de 50 à 250 salariés. « En mars 2020, 77 % des entreprises de plus de 1 000 salariés avaient renseigné leur index. Elles sont aujourd'hui 97 % », a déclaré la ministre. Mais il n'y a eu cette année que 116 mises en demeure, et seules deux entreprises ont été sanctionnées, qui plus est par des sanctions dérisoires. Comme ce sont les entreprises elles-mêmes qui four-

nissent les chiffres, le résultat ne pouvait pas correspondre à la réalité, qui est tout autre. Les femmes continuent en effet à gagner en moyenne 25 % de moins que les hommes, et 9 % à poste équivalent.

Pour qu'il en soit autrement, il ne faut évidemment pas compter sur le gouvernement.

Le plan de relance... des profits capitalistes !

La crise actuelle est principalement supportée par les salariés qui voient leurs salaires amputés suite à leur mise au chômage technique, voire à leur licenciement. Mais c'est aux patrons que Macron et son gouvernement apportent leur aide financière.

Des milliards ont ainsi été accordés par l'État aux entreprises pour rémunérer une grande partie des salaires de leurs travailleurs mis au chômage partiel. De nouveaux milliards seront mis à leur disposition dans le cadre du « plan de relance ».

Ainsi le groupe de distribution automobile Caillé est sur le point de se voir accorder un Prêt Garanti par l'État de 25 millions d'euros. Quant aux patrons des abattoirs réunionnais, ils vont pouvoir moderniser leurs installations grâce à une enveloppe de 80 millions d'euros destinée officiellement à assurer l' « autonomie alimentaire de La Réunion »... qui a



bon dos !

Des millions, des milliards pour le patronat, mais aucun « cou de pouce » au SMIC, salaire auquel nombre de leurs salariés sont condamnés à vie, pas plus que de décision d'étendre les conventions collectives nationales à La Réunion.

Le docteur Macron et son équipe

préfèrent mettre sous perfusion financière les capitalistes plutôt que d'améliorer le sort des prolétaires. Seule la lutte collective de ces derniers obligera gouvernement et patronat à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation de leur pouvoir d'achat et au maintien de leurs emplois !

Logement : les expulsions facilitées

L'association Droit au logement (DAL) avait appelé mardi 29 septembre à une manifestation devant l'Assemblée nationale. L'organisation entendait dénoncer « la frénésie anti-squatteurs » qui a conduit les députés à voter un amendement à la loi Asap (pour l'accélération et la simplification de l'action publique).

En France cet été, plusieurs occupations de résidences secondaires par des squatteurs ont été montées en épingle par les médias et les députés LREM en mal de publicité ont sauté sur l'occasion pour verser une larme sur ces occupations illégales.

Bien sûr, on ne peut que compatir à la situation que vivent des personnes à faible revenu quand elles ne peuvent même pas profiter de la maison dont elles avaient hérité ou qu'elles avaient construite. Mais l'article de loi va bien plus loin que de permettre à de pauvres gens de récupérer leurs biens. Il s'en prend également aux occupations de bâtiments vides, publics ou privés, que des fa-

milles sans toit squattent, faute de logements décents à loyer modéré. Il vise de ce fait les associations telles que le DAL qui soutiennent les sans-abri et qui, au travers d'actions spectaculaires s'ajoutant aux luttes quotidiennes, veulent montrer que des logements vacants existent, qui ne demanderaient qu'à être aménagés pour devenir des habitations convenables. Selon l'Insee, on en comptait 3,1 millions en 2019.

L'article de loi au vote permet de jeter à la rue n'importe qui ne possède pas de titre de propriété, comme par exemple les locataires des marchands de sommeil. Quant à la simplification des démarches, puisque telle est la justification de cet amendement, elle est en effet radicale, puisque le préfet pourra faire procéder à l'expulsion de squatteurs au bout de 48 heures, alors qu'actuelle-

ment, la procédure peut prendre plusieurs années.

Pour le gouvernement, il est plus facile de s'en prendre aux squatteurs, même lorsque leurs motivations sont justifiées par la pénurie de logements, que de réquisitionner ceux qui sont vacants, à commencer par ceux de l'État, d'entreprises ou d'institutions, comme une ordonnance d'octobre 1945 l'autoriserait pourtant à le faire.



Mineurs étrangers : discours mensongers et xénophobes

Depuis l'attentat de la rue Appert à Paris, commis par un Pakistanais ayant usurpé le statut de mineur isolé, une campagne haineuse se développe contre les jeunes migrants.

Sur CNews, Zemmour a éructé : « *Tous ces jeunes sont voleurs, assassins, violeurs.* » Le député LR Ciotti demande une loi rendant obligatoires les tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes migrants. Le ministre de l'Intérieur Darmanin a déclaré sur Europe 1 : « *Ces mineurs ont vocation à retourner dans leur pays* », comme le réclame Le Pen.

Le 1er octobre, l'Unicef a protesté, à juste titre, contre ces discours et rappelé qu'en 2020 la France a accueilli 6 816 mineurs étrangers... et non pas 40 000, comme le prétend *Le Figaro* ! Les professionnels de l'aide à l'enfance rappellent que les moyens alloués aux départements pour les mineurs sans famille sont dérisoires, a fortiori pour les mineurs migrants, qui ne rencontrent leur éducateur qu'une fois par mois.

Les mineurs étrangers sont, pour la plupart, de jeunes garçons originaires d'Afrique subsaharienne. Pour

avoir un avenir, ils ont tout quitté, payé cher des passeurs, parfois connu l'esclavage en Libye, traversé la Méditerranée, subi les camps en Italie ou en Grèce, et les agressions des nervis d'extrême droite. À leur arrivée en France, le parcours du combattant continue. Ils se retrouvent seuls dans une chambre d'hôtel ou de foyer, démunis pour leurs démarches administratives et avec la peur d'être expulsés. Les mensonges d'un Zemmour ou les postures d'un Darmanin n'en sont que plus révoltants.

“Séparatisme” : contre la démagogie de Macron, une seule classe ouvrière

Macron, dans un discours, le 2 octobre aux Mureaux, en France, a choisi sous prétexte de lutte contre l'islamisme radical, de stigmatiser les musulmans. L'opération politique est loin d'être terminée, puisqu'une loi devrait être présentée en Conseil des ministres le 9 décembre.

Sous couvert de « renforcer la laïcité » et « de consolider les principes républicains », il a choisi de faire de la démagogie mensongère. La mesure présentée comme la plus importante concerne la scolarisation, qui deviendrait obligatoire dès l'âge de 3 ans. Elle serait destinée, d'après Macron, à empêcher la mise en place d'écoles islamistes illégales. En réalité, sur une estima-

tion de 50 000 enfants qui recevraient un enseignement hors des écoles, la majorité sont des enfants malades.

Impuissant face à la montée du chômage et de la misère, Macron se moque des difficultés dans lesquelles se débattent les travailleurs et les familles, lui dont la politique est toute au service des riches. En revanche, alors que le chômage et la misère explosent, ce serviteur de la bourgeoisie est dans son rôle quand il appuie sur les ressorts permettant de diviser les travailleurs, en insinuant que la fraction présentée comme musulmane de la classe ouvrière serait travaillée par des aspirations au « séparatisme » pour des

motifs religieux.

Bien sûr, dans les quartiers de certaines villes, des militants de l'islam politique agissent pour imposer leur emprise morale, parfois matérielle, sur les habitants, en particulier ceux de culture musulmane. Tout autant que Macron, ils visent à diviser les travailleurs. Mais, pour contrecarrer leur influence, la seule perspective est que l'ensemble de la classe ouvrière, toutes origines confondues et quelles que soient la nationalité ou la religion, retrouve la perspective des luttes sociales contre Macron, et plus généralement contre le système capitaliste.

Le patronat et ses obligés parlementaires

Dans son édition du 13 octobre 2020, le Quotidien fait le bilan de l'activité des députés réunionnais au sein des commissions de l'Assemblée nationale. Hormis le peu d'interventions pour la majorité d'entre eux, ce qui est frappant, c'est que la quasi totalité de leurs demandes est faite en faveur du patronat : extension de la défiscalisation en matière de construction de logements sociaux (amendements communs aux députés David Lorion, Nadia Ramassamy et Philippe Naillat) alors que la preuve est faite que la défiscalisation n'a pas permis de construire le nombre de lo-

gements attendus par les familles des milieux populaires puisque 23 000 d'entre elles sont toujours en attente d'un logement. Intégration des TPE-PME dans le système d'exonération d'impôts des sociétés dans les zones franches, abattements fiscaux majorés pour l'industrie (David Lorion – LR) exonération d'impôt sur le revenu pour les heures faites par le personnel soignant (amendement de Nadia Ramassamy – députée LR – qui préfère demander cela plutôt que des embauches!), annulation du prélèvement de 100 millions d'euros sur les ressources des chambres de

commerce et d'industrie (amendement de Ratenon, député LFI – adopté), intégration du BTP ultramarin dans les secteurs bénéficiant d'exonération de cotisations sociales renforcée (Philippe Naillat – PS).

On peut dire que les 7 députés de La Réunion, quelque soit leur couleur politique, ont un point commun : ils se démentent pour le patronat tant la plupart de leurs interventions ne concerne que les intérêts de celui-ci ! Les travailleurs, eux, ne pourront compter que sur leur propre intervention pour se faire entendre !

Saint-Benoît : la ville serre la ceinture...des travailleurs et des plus pauvres



Saisie par le préfet après le vote du budget de la commune de Saint-Benoît par son conseil municipal, la Cour régionale des comptes a évalué la dette de la ville à 16,3 millions d'euros dont une dette de 11,4 millions auprès de la Caisse générale de la sécurité sociale.

Pour boucher le trou, la CRC préconise que la mairie baisse la masse salariale et/ou augmente les impôts fonciers.

De son côté, le maire Patrice Selly a déclaré ne pas vouloir augmenter la taxe foncière mais opte plutôt pour diminuer les dépenses du personnel

et la vente de terrains appartenant à la commune.

D'ores et déjà il a annoncé la non reconduction des CDD et le non remplacement de certains départs à la retraite.

Avec un tel déficit, la commune rognera également sur les investissements nécessaires à la population (l'enveloppe pour la rénovation urbaine passe de 37 à 21 millions).

Une fois de plus, ce sont les salariés de la commune et les classes populaires qui payent la mauvaise gestion et les choix politiques des équipes municipales à la tête de la commune, comme par exemple la privatisation de la cantine scolaire, de la gestion de l'eau potable, etc.

Il est indispensable que les travailleurs puissent contrôler où va l'argent public !

Saint-Louis : une première victoire pour les employés communaux.

Le tribunal administratif vient d'annuler l'arrêté municipal pris le 17 août dernier par la Juliana M'Doihoma, la maire de Saint-Louis qui mettait fin à la titularisation de 139 agents communaux. L'agent à l'origine de la plainte a été réintégré à son poste à titre provisoire en attendant le procès sur le fond.

La maire s'est empressée de minimiser cette décision du tribunal en déclarant que la municipalité a l'intention de se pourvoir en cassation et de continuer la procédure afin de « *défendre les principes d'équité et de bonne gestion dans la gouvernance communale* ».

Ainsi, Julianna M'Doihoma règle

ses comptes avec la précédente mandature en s'en prenant aux travailleurs qu'elle prive de leur emploi et donc de leur salaire.

Avec cette décision judiciaire, elle a reçu une première claque. C'est à prendre comme un encouragement pour les travailleurs à ne pas se laisser faire.

Convention climat : des promesses aux oubliettes

Le gouvernement, à commencer par Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique, justifie son recul sur ses engagements en faveur de la sauvegarde de la biodiversité.

La défense de la planète, la biodiversité, l'écologie sont des thèmes que Macron développe d'autant plus à loisir que les scores des écologistes aux élections grignotent ses propres résultats. Mais il rétro-pédale à toute vitesse dès que ces bonnes paroles heurtent, ou risquent de heurter les intérêts des gros possédants. Ainsi, dans le cas des néonicotinoïdes, il s'aplatit, avec l'ensemble du gouvernement, devant les betteraviers et de-

vant les industriels qui font leur beurre avec du sucre.

Cet exemple n'est pas isolé. Le 29 juin, Macron avait fait grand bruit autour de la Convention citoyenne pour le climat, promettant solennellement aux 150 citoyens désignés par ses services que 146 de leurs 149 propositions seraient examinées. Trois mois plus tard, huit d'entre elles ont déjà été évacuées par ses ministres, sans qu'il y ait la moindre discussion. Ont disparu la baisse de la TVA sur le prix des billets de train, la fin des liaisons aériennes intérieures pour les trajets de moins de quatre heures, le moratoire sur

l'installation de la 5G et l'installation ou l'extension de nouveaux aéroports, l'instauration d'un crime d'écocide pour s'opposer aux « *multinationales qui détruisent la planète dans un but mercantile* », etc.

Les écologistes sincères, à commencer par ceux de la Convention qui ont travaillé sérieusement sur le sujet, peuvent juger quel cas est fait des souhaits des citoyens qu'ils pensaient représenter. Mais il est vrai que, comme le dit un vieux proverbe, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Œuvres d'art africaines : restitution a minima

En 2017 à Ouagadougou, Macron, champion des phrases qui ne l'engagent en rien, avait fait un discours sur la restitution des objets d'arts africains volés lors de la colonisation. Trois ans plus tard, un projet de loi est discuté à l'Assemblée pour rendre définitivement 26 objets au Bénin et un sabre royal au Sénégal. On est loin du compte.

Durant toute la période des conquêtes et de la colonisation, les militaires, les scientifiques, les administrateurs et tous les autres coloniaux ont allègrement pris et remporté dans leurs bagages des bijoux, des sculptures, des armes qui leur plaisaient ou qui allaient flatter leur position de conquérants. Un rapport de 2017 estime que 88 000 ob-

jets d'art africains se trouveraient dans les musées européens, contre quelques milliers seulement dans ceux d'Afrique.

Aujourd'hui, certains jugent les États africains incapables de conserver soigneusement les œuvres d'art, d'autres estiment que celles-ci n'ont pas été pillées mais légitimement acquises et d'autres voient dans leur retour une victoire du prétendu communautarisme. Ce projet de loi, même limité à une infime partie des œuvres en question, fait ainsi remonter à la surface des relents colonialistes. En parallèle, la justice française n'hésite pas à passer en procès les militants panafricains qui récupèrent ostensiblement dans les musées des objets d'art, pour dénon-

cer justement cet état de fait.

Même si le gouvernement français finissait par restituer une bonne partie des œuvres subtilisées – ce qui serait justifié, mais peu probable – cela ne mettrait pas fin à la situation intolérable créée par un siècle de domination coloniale puis impérialiste. Leur restitution serait légitime. Mais le seul moyen d'effacer vraiment cette emprise coloniale sera d'en finir avec un système qui maintient l'oppression des anciennes colonies et la domination des puissances européennes. C'est sur cette base que pourra naître une nouvelle culture, basée sur des échanges entre peuples égaux.

DANS LES ENTREPRISES

KORBAY D'OR

Attaque anti-syndicale et... réponse des travailleuses



Korbey d'Or, entreprise d'aide à la personne emploie plus de 600 salariées, pour leur grande majorité payées au SMIC et bien souvent à temps partiel. Celles-ci doivent utiliser leurs véhicules personnels pour se rendre chez les personnes âgées dépendantes dont elles ont la charge, sans que les frais d'entretien de leurs voitures soient remboursés. Elles doivent payer de leur poche une assurance supplémentaire pour les bénéficiaires qu'elles convoient pour

faire leurs courses ou leurs démarches administratives. Elles ne bénéficiaient pas il y a peu de temps encore du complément de remboursement patronal en cas d'arrêt maladie. Elles n'étaient pas payées double en cas de travail le 1er Mai. Tout cela a changé avec l'existence d'une nouvelle équipe syndicale combative (CGTR) qui, en informant les aides à la personne de leurs droits et en les organisant, a obligé la direction à des reculs.

Cela est resté en travers de la gorge du directeur qui ne cesse d'entraver l'activité du syndicat dans l'entreprise et refusait encore récemment aux élues du CSE l'accès normalement libre à certains documents officiels.

Constatant que ses pitoyables embûches ne mettaient pas fin aux revendications des salariées, il a décidé d'entamer une procédure de licenciement à l'encontre de la secrétaire du CSE. Son objectif étant évidemment de se débarrasser d'une militante combative qui l'empêche de priver les salariées de leurs droits. Lors de sa convocation à l'entretien préalable le 12 octobre au siège de l'entreprise au Port, la secrétaire du CSE n'était pas seule. Un groupe de plusieurs dizaines de militants CGTR et collègues étaient venu lui apporter leur soutien pour montrer à la direction de Korbey d'Or que les travailleurs ne la laisseront pas faire son mauvais coup sans réagir !

Menaces sur les emplois

Le gérant des deux stations service, S2JAM et B&K, situées à Bras Fusil Saint-Benoît a demandé au tribunal de mettre ses sociétés en redressement judiciaire.

La raison invoquée par le patron, Jean-Michel Poui-Di est la chute de 70% de l'activité entre mars et mai. « *Tout est de la faute de la Covid-19* » a-t-il déclaré à la presse.

Aujourd'hui l'avenir des 32 salariés des stations est incertain. Une partie d'entre-eux avait déjà été mise en chômage partiel pendant le confinement dont le coût a été supporté par l'État.

Depuis leur ouverture, le patron de ces stations a fait le plein de profits en payant notamment ses salariés



au minimum, en particulier les emplois aidés dont il a bénéficié.

Une fois de plus, ce sont les salariés qui vont faire les frais d'une crise sanitaire mal gérée par le gouvernement et d'une crise économique dont il ne sont pas responsables.

Il est vital et urgent que les travailleurs se regroupent et se battent collectivement pour renverser la vapeur et faire payer la crise aux capitalistes et aux gouvernements à leur service.

DANS LE MONDE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le vote indépendantiste progresse

Dimanche 4 octobre s'est déroulé le deuxième référendum posant la question de l'indépendance. Si le non à l'indépendance l'a emporté à plus de 53 %, les faits marquants sont la forte mobilisation des électeurs, avec 86 % de participation, et la progression significative des oui, qui ont augmenté de plus de 3 % par rapport au premier référendum de 2018.

Déjà en 2018, lors du premier référendum, le résultat du vote indépendantiste avait surpris, dépassant les 43 %, alors que la population kanake représente moins de 40 % des 269 000 habitants de la Nouvelle-Calédonie. Si le camp indépendantiste a cette fois-ci rallié une partie des minorités immigrées des îles du Pacifique, il reste que le nombre important de voix en faveur de l'indépendance témoigne surtout de la mobilisation de la jeunesse kanake. Les raisons de cette mobilisation sont à chercher dans l'oppression que les Kanaks continuent à subir et à ressentir 170 ans après l'occupation de

la Nouvelle-Calédonie par la France. Quand on est kanak, on est minoritaire dans son propre pays, en moyenne plus pauvre, beaucoup plus pauvre, on est deux ou trois fois plus au chômage et bien plus mal logé ; c'est continuer de vivre dans une situation coloniale, alors que la bourgeoisie et la petite bourgeoisie caldoches et françaises, regroupées autour de Nouméa, s'approprient l'essentiel des richesses et du pouvoir.

Pendant la campagne du référendum, les partis nationalistes kanaks ont comme en 2018 multiplié les gestes, promettant de maintenir une association avec la France. La progression du oui va leur permettre de revendiquer plus de place au sein des institutions calédoniennes sous l'égide de l'État français. Quant aux partis anti-indépendantistes, essentiellement la droite et l'extrême droite, ils ont cherché à faire peur, en affirmant que les ponts avec la France seraient coupés au plus vite

en cas de victoire du oui. Leurs voix ont aussi augmenté, mais en moindre mesure. Favorables à l'autonomie telle qu'elle existe aujourd'hui, ils militent pour un renforcement du pouvoir des provinces, ce qui permettrait à la province de « Nouméa-la-blanche », la province la plus riche, d'être plus autonome et de conserver la main sur la plupart des richesses de l'archipel.

Dimanche soir 4 octobre, les partis nationalistes kanaks ont annoncé leur volonté d'aller au bout du processus des accords de Nouméa en demandant la tenue du troisième référendum. Une période de tension s'ouvre sans doute entre les différents camps. Le cadre fixé par les accords de Nouméa est un cadre très contraignant, y compris en cas de victoire des indépendantistes. Mais le résultat électoral peut aussi être un encouragement pour la jeunesse, les pauvres et les travailleurs kanaks à se mobiliser contre la bourgeoisie française et caldoche.

La crainte d'une nouvelle guerre civile

Dans leur journal, *Le pouvoir aux travailleurs* du 27 septembre, nos camarades de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes (UATCI-UCI) décrivent la situation inquiétante en Côte d'Ivoire à quelques semaines des élections présidentielles.

Il reste un peu plus d'un mois avant les élections présidentielles du 31 octobre prochain. Les protagonistes ont commencé à faire monter la tension au sein de la population. Des manifestations ont déjà fait plus de vingt morts à travers le pays. Le pouvoir et son opposition rivalisent pour mobiliser les populations et les gagner à leur cause. Vu les positions tranchées actuelles et au regard de l'histoire récente du pays, cela n'augure rien de bon.

Aujourd'hui, Bédié, le dirigeant du PDCI, âgé de 86 ans, semble fédérer l'opposition à Ouattara en contestant la légalité de sa candidature. À tous ces griefs de l'opposition, le RHDP, parti au pouvoir,

répond par le mépris et l'arrogance. Autant dire que, avant même que le premier tour de l'élection ne soit terminée, tous les ingrédients sont déjà là pour en contester le résultat, si tant est qu'il ait lieu selon le calendrier prévu.

En 2010, la contestation des résultats de l'élection présidentielle, qui avait opposé Gbagbo à Ouattara au deuxième tour, avait duré quatre mois et s'était soldée officiellement par 3 000 morts. Tous sont d'accord pour dire que personne ne souhaite revivre une telle situation. Mais c'est la soif de pouvoir ajoutée à l'irresponsabilité qui conduit la classe politique ivoirienne à agir en pyromane.

Rien de fondamental ne distingue les protagonistes les uns des autres. Ce sont des gens d'un même monde. (...) Ce qui les oppose, c'est seulement leur ambition de mettre la main sur la plus haute fonction de l'État, car c'est celle qui permet le plus d'accéder à la mangeoire pour tout le clan du gagnant. C'est dans ce seul but que ces alliances se font et se défont. Et c'est aussi pour cela que, à

l'occasion de chaque grande élection, les politiciens en compétition n'hésitent pas à propager la xénophobie, l'ethnisme ou le régionalisme pour mobiliser leurs troupes. C'est leur manière à eux de faire la campagne électorale, mais c'est avec le sang des pauvres qu'ils se battent pour assouvir leurs ambitions personnelles !

Notre avenir ne se trouve pas dans la couleur d'un bulletin de vote qu'on nous permet de temps en temps de glisser dans l'urne, mais dans notre capacité à nous organiser et à lutter en tant que travailleurs pour améliorer nos conditions d'existence et pour vivre décemment de notre travail. Dans ce combat-là, nous aurons aussi à nous battre contre toutes les formes de division, ethnique, religieuse, nationale ou autre, que nos adversaires veulent introduire dans nos rangs pour nous affaiblir. Face à nos exploiters, notre force c'est l'unité et la solidarité entre tous les travailleurs !

Le Pouvoir aux travailleurs

MADAGASCAR

Le capitalisme dans toute son horreur...

La famine sévit dans le sud de Madagascar. Les images diffusées à la télévision sont terribles. Elles nous montrent des hommes, des femmes et des enfants amaigris par une famine qui les ronge depuis des mois, abandonnés à leur sort par les autorités malgaches.

La sécheresse qui dure depuis plus de deux ans dans cette région a certes contribué à une baisse dramatique de la production agricole, mais elle n'est pas seule responsable de cette famine et aujourd'hui des morts qui affectent en premier lieu les plus faibles, les enfants et les personnes âgées.

Dans la réalité, Madagascar est

dirigé par des hommes d'affaires qui ont fait fortunes en pillant les caisses de l'État, en exploitant des travailleurs payés avec des salaires de misère.

Ces hommes d'affaires ne sont gouvernés que par une obsession : l'appât du gain. Toute l'économie malgache est dirigée et orientée vers le développement du profit et une sur-rémunération du capital. Les investissements utiles et indispensables à la population ne figurent que dans les discours électoraux des différents candidats à la présidence de la république, sans qu'aucune de ces promesses ne voient le début d'une réalisation.

Les logements manquent ou sont tellement rudimentaires qu'ils sont emportés au moindre cyclone, la majorité des Malgaches ne disposent pas de l'électricité et quand ils l'ont, elle est coupée la moitié du temps faute de stock de fuel dans les centrales ! Seuls les riches s'en sortent qui imposent des salaires de misère dans les entreprises et sur les propriétés agricoles et grâce à la corruption généralisée qui gangrène tout le pays.

La souffrance des plus démunis n'empêche pas ces vautours de vivre dans un luxe insolent comme n'importe quel capitaliste des pays riches.

suite page 12

Face à l'urgence d'agir pour sauver la vie des 500 000 Malgaches du sud de l'île menacés de mourir de faim, Rajoelina, le président de la république n'a rien trouvé de mieux que venir se faire filmer dans la région pour y faire la promesse « de trouver une solution concrète et rapide en faisant installer des centres d'approvisionnement alimentaire à Amboasary Atsimo, Ambovombe, Beloha Androy et Tsihombe. » Pour vaincre la famine dans le Sud, il a aussi déclaré « compter sur des projets d'adduction d'eau pour approvisionner les communes et villages touchés par la sécheresse ».

Montrant ainsi l'impuissance totale de la bourgeoisie malgache à prévenir ce genre de catastrophe humaine.

Mais la sécheresse et la minorité de parvenus malgaches ne sont pas les seuls responsables de la situation. Les capitalistes du monde entier profitent aussi de la situation, notamment en obligeant le gouvernement malgache à leur donner accès, quasiment sans retour pour le pays, à ses richesses naturelles (minières et agricoles) et en lui imposant des intérêts exorbitants pour les prêts bancaires dont il a besoin pour faire fonctionner l'économie du pays.

Pour sortir définitivement de cette situation, la classe ouvrière malgache, des villes et des champs, devra mettre fin à cette société capitaliste absurde, incapable d'assurer ne serait-ce que la sécurité alimentaire de la population dans un pays aussi riche naturellement.

La dette de l'État malgache doit être effacée. Mais le pays ne pourra se relever tant qu'il sera dirigé par cette classe capitaliste exploiteuse, avide et obsédée par le pillage des richesses du pays.



LO

ABONNEMENT

12 mois : 20 € / 6 mois : 12 €

Je souhaite m'abonner au journal *Lutte ouvrière* - Île de La Réunion pour une période de.....mois

NOM:

.....

Prénom :

.....

Adresse:

.....

.....

Ci-joint par chèque la somme deeuros

Pour nous contacter :

Lutte ouvrière

BP 184

97470 SAINT-BENOÎT

e-mail :

contact@lutte-ouvriere-ile-de-la-reunion.org



Lutte ouvrière

des idées pour comprendre le monde

Visiter le site

<https://www.lutte-ouvriere.org/comprendrelemonde/>

Impression spéciale *Lutte ouvrière*

Commission paritaire n°

1019C85576

Directeur de publication : Didier Lombard

Tirage : 100 exemplaires

ISSN : 2552-7282